

Affaire suivie par :  
Françoise JARDAT  
PRINCIPALE  
Tél : 02 54 34 99 70  
CE.0360496u@ac-orleans-tours.fr

Châteauroux, le 17 juin 2021

Françoise JARDAT, principale

Collège Beaulieu  
7 Rue Max Hymans  
36000 CHATEAUROUX

Aux élèves, parents d'élèves et aux personnels

Madame, Monsieur

La levée officielle de l'obligation du port du masque sur les zones en extérieur dans les collèges a été reçue ce matin dans notre établissement : sur les deux cours et sous le préau uniquement, les élèves et les personnels sont autorisés à ne plus porter le masque.

Ils ont alors la possibilité de baisser leur masque au-dessous du menton pour le garder accessible en toute circonstance ou de le plier face interne contre face interne pour le ranger dans leur poche le temps des récréations. Un personnel du collège (infirmière, direction ou vie scolaire) passera ce jour dans toutes les classes faire une démonstration de pliage et rappeler les modalités de fonctionnement.

La règle de distance physique prend alors toute son importance pour que le taux de contamination n'augmente pas. Les élèves de troisième passent les écrits du DNB les 28 et 29 juin 2021 et il serait bon qu'ils ne soient pas affectés par une contamination virale au COVID d'ici-là. Je compte sur l'explication que vous saurez donner à votre enfant sur quelque niveau de classe que ce soit, pour que chacun reste vigilant sur ce point et respecte les distances. Si votre enfant souhaite conserver son masque sur les récréations, il est bien évidemment autorisé à le faire.

En fin de récréation lorsque les élèves se mettent en rang, chacun se doit de remettre son masque en place en attendant le professeur. Le masque est obligatoire dans les déplacements de flux des élèves. De même, il sera exigé lors de l'attente au passage du restaurant scolaire ainsi qu'après le repas à la dépose de son plateau.

Je reste attentive à vos questions éventuelles sur le sujet et vous adresse, au nom de l'équipe de direction, mes meilleures salutations.

